

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-07

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 8, RD 101, RD 16 et RD 66
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 18, RD 101, RD 16 et RD 66.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 7 septembre 2009 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90% et délai d'exécution 10 % .

RD 8 – PR 0+630 à 1+780 – Reprofilement de chaussée - MONTAUBAN

Montant : 89 555,00 € HT

Délai d'exécution : 2 semaines

Attributaire : SCREG Sud-Ouest (82)

RD 101 – PR 1+850 à 7+978 – Reprofilement de chaussée – LIZAC - MOISSAC

Montant : 192 660,00 € HT
Délai d'exécution : 8 semaines
Attributaire : EIFFAGE TP Sud-Ouest (82)

RD 16 – PR 7+244 à 23+073 – Reprofilement de chaussée (3ème phase) – CAZES
MONDENARD - LAUZERTE

Montant : 61 987,00 € HT
Délai d'exécution : 4 semaines
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 66 – PR 23+528 à 26+554 et PR 27+160 à 28+085 – Reprofilement de chaussée -
VAISSAC

Montant : 243 768,40 € HT
Délai d'exécution : 6 semaines
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation
d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 7 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 8, RD 101, RD 16 et RD 66 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 8 – PR 0+630 à 1+780 – Reprofilement de chaussée - MONTAUBAN

Montant : 89 555,00 € HT
Délai d'exécution : 2 semaines
Attributaire : SCREG Sud-Ouest (82)

RD 101 – PR 1+850 à 7+978 – Reprofilement de chaussée – LIZAC - MOISSAC

Montant : 192 660,00 € HT

Délai d'exécution : 8 semaines

Attributaire : EIFFAGE TP Sud-Ouest (82)

RD 16 – PR 7+244 à 23+073 – Reprofilement de chaussée (3ème phase) – CAZES
MONDENARD - LAUZERTE

Montant : 61 987,00 € HT

Délai d'exécution : 4 semaines

Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 66 – PR 23+528 à 26+554 et PR 27+160 à 28+085 – Reprofilement de chaussée -
VAISSAC

Montant : 243 768,40 € HT

Délai d'exécution : 6 semaines

Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,